



Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement durable
Dixième session
Addis-Abeba, 17 mai 2017

Aide-mémoire

I. Contexte

1. Depuis la restructuration des sous-programmes de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), approuvée par la sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire en mars 2013, la CEA a continué de produire des connaissances et de rechercher un consensus sur les thèmes clefs du développement durable dans la région. En particulier, le sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique a mis l'accent sur le renforcement des domaines suivants :

a) Recherche, élaboration de politiques et travaux d'analyse pour aider les États membres à promouvoir l'utilisation des innovations sociales, économiques et environnementales et des systèmes technologiques comme moteur de croissance économique ;

b) Recherche et travaux d'analyse sur les ressources minérales et le développement dans le contexte de la Vision africaine des mines ;

c) Appui aux efforts des pays africains en vue de réaliser une transformation et un développement inclusifs et respectueux de l'environnement ;

d) Appui aux États membres dans la lutte contre les effets des changements climatiques dans les secteurs clefs et la mise en place de plans et de mécanismes faisant une place aux priorités, aux politiques, aux stratégies et aux programmes de développement nationaux.

2. Le Comité du développement durable a été créé en tant qu'organe technique et sectoriel subsidiaire de la CEA. Comme indiqué dans le budget-programme approuvé pour 2014-2015, le Comité « est un organe d'experts chargé de conseiller la Commission en matière d'intégration des volets économique, social et environnemental du développement durable, conformément aux documents finaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable » tenue à Rio de Janeiro en 2012 et d'autres conférences majeures sur le développement durable. Il est composé d'experts et de décideurs représentant les volets économique, social et environnemental, conformément au mandat de la Commission consistant à promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable.

3. Le Comité a gardé la même structure que son prédécesseur, le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, à la fois en tant qu'organe

technique et législatif composé d'experts de haut niveau venant de gouvernements, d'universités, d'institutions de recherche et de développement, du secteur privé et de la société civile des États membres de la CEA. Il se réunit tous les deux ans et sert de forum pour la promotion de la coopération, de l'échange d'informations et d'expériences dans les domaines thématiques relevant du sous-programme.

4. Le Comité offre également une plateforme pour le plaidoyer et l'évaluation des activités de suivi menées par les gouvernements africains en réponse aux programmes mondiaux. À cet égard, les sessions précédentes du Comité ont servi de cadre à des rencontres régionales africaines d'application consacrées à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, ce sont les documents finaux du Comité du développement durable qui inspirent les délibérations du Forum régional africain pour le développement durable, Forum qui se réunit pour suivre et examiner la mise en œuvre du Programme 2030 en Afrique, dans le cadre du processus lancé par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

5. À sa dixième session, le Comité du développement durable fera fond sur les réalisations des sessions précédentes et jouera le rôle qui lui a été assigné en examinant la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 du sous-programme de la CEA sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique. Il offrira également des lignes directrices sur les activités de l'exercice biennal 2018-2019, l'objectif étant de faire en sorte que le programme de travail prenne dûment en compte les principales priorités et préoccupations du continent.

II. Organisation de la session

6. La session aura lieu sous la supervision du Bureau de la dixième session du Comité. Un représentant du Sénégal, pays ayant présidé le Bureau de la neuvième session du Comité du développement durable, et la Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA s'adresseront aux participants lors de la séance d'ouverture.

7. Il est prévu au total six présentations visant à faciliter les débats sur les documents établis à l'intention des organes délibérants et les documents de base de la session. À cette occasion, le secrétariat présentera son rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 du sous-programme de la CEA sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique et les priorités du cadre stratégique 2018-2019.

8. La présentation sera divisée en six parties : 1) introduction au sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique de la CEA et vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017; 2) nouvelles technologies et innovations ; 3) économie verte et ressources naturelles ; 4) mise en valeur des ressources minérales ; 5) changements climatiques et développement et 6) enseignements tirés et voie à suivre : domaines prioritaires du cadre stratégique 2018-2019 du sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

9. Ces présentations devraient permettre au Comité de donner des orientations sur les voies et moyens de faire en sorte que l'orientation

stratégique du sous-programme réponde de manière adéquate aux priorités de développement du continent en matière de technologie et d'innovation, d'économie verte et de ressources naturelles, de ressources minérales ou de changements climatiques et de développement.

III. Documentation

10. Le document de travail de la session est le rapport destiné aux organes délibérants sur les progrès de la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 du sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique de la CEA et les domaines prioritaires du programme de travail 2018-2019.

IV. Résultats escomptés

11. Les résultats escomptés de la session sont les suivants :

a) Des orientations et des avis sur la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 et sur l'orientation stratégique 2018-2019 du sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique ;

b) Un ensemble de recommandations pratiques et orientées vers l'action sur les différents domaines thématiques en lien avec la promotion du programme de développement durable dans la région.

V. Participants

12. Cette session servira avant tout à réunir des experts de haut niveau des ministères en charge de la planification économique et des finances, des affaires environnementales et sociales, de l'exploitation minière et des ressources minérales et de la science et de la technologie de l'ensemble des 54 États membres de la CEA. Ils seront rejoints par des experts représentant les grands groupes et les autres parties prenantes, notamment la société civile, les organisations commerciales et industrielles, les universités et les institutions de recherche. En outre, des institutions partenaires, comme la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et les organismes des Nations Unies, seront invités à envoyer des représentants à la session.

VI. Langues de travail

13. La session se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée dans les deux langues.

VII. Date et lieu

14. La session aura lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba le 17 mai 2017.

VIII. Dispositions administratives

15. Les dispositions administratives nécessaires seront détaillées dans une note d'information distincte.